



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA CREUSE

Service des Ressources Humaines  
et des Mutualisations Interministérielles

Procès-verbal  
de la réunion du comité technique  
du jeudi 16 avril 2015

Le jeudi 16 avril 2015 à 9 h 30 s'est réuni à la préfecture de la Creuse, salle Claude Brignac, le comité technique placé sous la présidence de Monsieur Christian CHOCQUET, Préfet de la Creuse.

Etaient présents :

Représentants de l'administration :

- Monsieur Rémi RECIO, Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse.

Représentants du personnel :

**Syndicat F.O.**

- Mme Marie Line PATISSIER, titulaire,
- Mme Françoise MATIGOT, titulaire,
- M. Cédric DOURDET, suppléant,

**Syndicat C.G.T.**

- M. Pascal BIMAS, titulaire,
- Madame Séverine TARIER, suppléante siège en qualité de titulaire,
- Madame Christine NGO-NAINO, suppléante.

Etaient excusés :

Représentants du personnel :

**Syndicat C.G.T.**

- M. Frédéric NEYRAT,

**Syndicat F.O.**

- Mme Colette Jean.

Assistaient à la réunion en qualité d'experts :

- Madame Christine BOURIAUD, Déléguée Régionale à la Formation.

M. Marcel Moreau, chef du service des ressources humaines et des mutualisations interministérielles assure le secrétariat pour l'administration.

Madame TARIER est désignée comme secrétaire adjointe de séance.

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, M. le Préfet, remercie les membres présents pour leur participation aux travaux du comité. Il propose aux représentants des deux organisations syndicales de présenter leurs observations préalables à l'examen de l'ordre du jour.

Aucune déclaration préalable n'est exposée.

### Adoption du compte-rendu du comité technique du 29 janvier 2015

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

### Plan régional de formation

Madame BOURIAUD présente tout d'abord les résultats du bilan de l'exercice 2014.

Elle observe pour la préfecture de la creuse une stabilisation de journées stagiaires (276,5 en 2014 pour 281 en 2013) alors qu'une forte baisse est constatée au niveau régional suite à l'arrêt de certaines formations nationales.

Même si le nombre total de jours par stagiaire a baissé en 2014, on note un maintien des formations organisées par la DRF sur le BOP 307. Sur ce BOP, les formations bureautiques ont débuté dès le mois de janvier 2014.

Ont été mises en place :

- la formation pour le RAEP,
- les formations sur site à la Sous Préfecture d'Aubusson,
- les formations d'adjoint techniques (plomberie, soudure...),
- une visite de l'unité de production des CNI de Limoges,

Sur l'UOM du BOP 307, le coût des formations est en hausse par rapport à 2013 (55 184 €/52 222 €) pour le Titre 3 et pour le Titre 2 (7 860 €/3 480€).

Compte tenu de l'affectation de Fanny FOURNERON à TULLE au 1<sup>er</sup> septembre 2014 et de l'arrivée de son remplaçant au 1<sup>er</sup> novembre 2014, plusieurs formations prévues en octobre et novembre ont dû être reportées.

Le périmètre de la délégation a été élargi à la Sécurité Routière.

Madame MATIGOT souhaite connaître les conditions de réalisation des formations et demande si les agents sont informés des demandes non prises en compte.

Madame BOURIAUD précise qu'une réponse régionale est priorisée s'il y a plus de 6 participants dans la région. Sinon la DRF recherche dans les régions limitrophes les stages susceptibles de convenir aux agents inscrits. En réalité, très peu de demandes sont insatisfaites.

Monsieur BIMAS souhaite que le DIF soit mobilisé pour répondre à ces situations de manque de formation.

Madame BOIRIAUD rappelle que le DIF ne s'applique qu'aux formations inscrites dans le Plan National de Formation.

Madame MATIGOT expose la situation de l'agent demandant une formation de préparation à un concours.

Madame BOURIAUD précise qu'il peut bénéficier à tout moment d'une e formation.

Madame PATISSIER demande les raisons pour lesquelles le Ministère de l'Intérieur ne finance pas la préparation de tout agent s'inscrivant à un concours.

Madame BOURIAUD précise que tout agent peut s'inscrire à tout concours de la fonction publique s'il remplit les conditions d'âge, d'ancienneté et de diplôme. De ce fait et compte-tenu du coût induit par les formations, le ministère ne finance que les formations au concours qui lui semblent prioritaires.

Puis Madame BOURIAUD présente le **programme régional 2015**.

Ce projet a été établi selon les souhaits des agents exprimés dans les fiches « entretien de formation » tirées des entretiens professionnels de l'année 2014 tels que remplies par les encadrants : il est adaptable à des besoins nouveaux.

Il comprend les formations:

- qualipref (nouveau référentiel),
- hygiène et sécurité (membres du CHSCT et sensibilisation des cadres aux RPS),
- transversales classiques : rédaction, management, droit public, comptabilité publique...,
- bureautiques en e learning,
- chorus et IOLF,
- en accompagnement de la plate forme passeports,

*modification N°1*

M. BIMAS précise que les formations bureautiques en e learning sont difficiles à suivre.

Madame BOURIAUD précise que ces formations sont proposées en salle spécifique avec, si besoin, un accompagnement par un agent de la DRF.

Pour M. le Préfet, un tutoriel bien fait est acceptable pour ce genre de formation.

M. BIMAS s'informe de l'existence de formation à la réglementation des marchés publics.

Madame BOURIAUD explique que le Ministère organise à Lognes, chaque année, une série de formation sur les achats publics. Au plan régional, la DRF peut organiser des formations de découverte des règles de l'achat public.

Madame MATIGOT demande le point des actions de préparation aux concours.

Madame BOURIAUD précise que les formations prévues concernent les catégories A (IRA), B ainsi que les examens professionnels de SACE et d'attaché Principal (RAEP).

Madame PATISSIER souligne que les agents du Bureau de la Circulation Automobile ont souhaité des formations « véhicules endommagés » et « immatriculations spécifiques ».

Madame NGO-NAINOBO demande s'il est possible de s'inscrire à des formations adaptées au fonctionnement des réseaux sociaux.

Madame BOURIAUD rappelle que ces formations sont réservées aux agents travaillant au service communication.

M. le Secrétaire Général propose de modifier l'ordre du jour et d'examiner la question relative au **Droit Individuel à la Formation** posée par les représentants du syndicat CGT.

Madame BOURIAUD explique que le Droit Individuel à la Formation (maintenu dans la Fonction Publique) est un processus différent du Compte Individuel de Formation (prévu pour les salariés relevant du code du travail).

Chaque agent de la Fonction Publique bénéficie d'un droit à la formation tout au long de sa carrière. En ce qui concerne le Ministère de l'Intérieur, l'agent intéressé pour l'utilisation de son DIF en fait la demande auprès du service des ressources humaines et de la Délégation Régionale à la Formation.

Pour l'ensemble des actions inscrites au plan de formation, le DIF n'est pas mobilisable sauf si le chef de bureau refuse une demande prévue dans ce plan.

Le DIF est mobilisable pour :

- la préparation des concours pour accéder à une autre administration,
- les bilans de compétences,
- la VAE destinée à obtenir un diplôme.

Compte-tenu de l'importance des offres de formation proposées aux agents du Ministère de l'Intérieur, le DIF est peu utilisé. *modification N°2*

Pour M. BIMAS, le DIF n'apporte donc rien aux agents de la Préfecture.

Madame TARIER évoque les devoirs fait sur le temps de travail.

Madame BOURIAUD explique que des autorisations spéciales sont accordées par le chef de service dans la limite de 5 jours par agents pour préparer des devoirs. L'agent autorisé à quitter son poste reste sur son lieu de travail.

Pour Madame PATISSIER, ces autorisations qui sont une pratique courante à la Préfecture ne posent pas de difficulté particulière. *modification N°3*

M. BIMAS souligne que chaque fonctionnaire doit être informé de la disponibilité de ses droits dans le cadre du DIF. ↓

Madame BOURIAUD explique que les agents sont tous au stock maximum (120 heures).

Pour Monsieur le Secrétaire Général, il n'est pas utile de compliquer un système de formation qui donne satisfaction au plus grand nombre.

Les membres du comité donne un avis favorable pour le plan de formation 2015.

## Bilan annuel Qualipref

En l'absence de M. BARLET retenu pour une réunion d'information des CCI sur le référentiel européen EFQM, M. Moreau présente le bilan 2014 qualipref et les objectifs de 2015.

La TNS T.N.S. S.O.F.R.E.S. réalise une évaluation en début d'année grâce à 2 visites, 9 appels téléphoniques, 3 courriers, 10 courriels et l'évaluation du site Internet de l'administration. Un pourcentage de réussite global est tiré de ces 11 évaluations. La Préfecture de la Creuse et la Sous-Préfecture qui étaient en 19<sup>ème</sup> place en 2013 passent en 6<sup>ème</sup> place en 2014, sur 139 sites évalués pour le réseau des préfectures.

Les évaluations baromètre QUALITE 2015 ont été lancées en janvier, elles se dérouleront jusqu'à fin mai.

Le bureau A.F.N.O.R. Certification a émis par courrier en date du 16 juin 2014 une décision favorable de maintien de la labellisation du management selon le référentiel QUALIPREF2 version 2012.

Cette décision fait suite à l'audit qui a été réalisé le 27 mars 2014 à la préfecture. Le compte-rendu ne fait apparaître que quatre petites imperfections :

- Une diminution des horaires d'ouverture des titres permis et cartes grises,
- Une information sur les modalités de prise de rendez-vous sur le site de la préfecture et la mise en place des logiciels,
- Une utilisation systématique du dernier logo A.F.N.O.R. dans les courriers et mails,
- Une signature informatique « uniformisée » pour l'ensemble des agents de la préfecture et de la sous-préfecture.

L'audit souligne également des points d'excellence concernant :

- La nouvelle configuration du hall d'accueil ;
- La qualité et le professionnalisme des conditions d'accueil (physique et téléphonique) des usagers par les fonctionnaires de la préfecture ;
- Les résultats des enquêtes de satisfaction ;
- La bonne prise en charge des collectivités par le bureau qui en a la charge et par la sous-préfecture.

L'auditeur attend pour 2015 deux évolutions concernant :

- L'engagement de la préfecture sur Qualipref 2.0 dès son entrée en vigueur ;
- La prise d'un deuxième module dans le futur.

Une enquête de satisfaction a été réalisée du 20 juin au 15 juillet 2014 auprès de 191 usagers. La part des usagers satisfaits est élevée voire très haute pour la quasi-totalité des points de l'enquête (100 % pour la courtoisie de l'accueil et pour l'orientation vers le bon service).

En ce qui concerne qualipref 2.0, les objectifs 2015 sont :

- le recours aux outils numériques (prise de RDV en ligne, information par SMS, sites internet normés, présence sur les réseaux sociaux, etc.),
- l'introduction d'un nouveau canal (réseaux sociaux),
- l'application différée de certains engagements (accusé de réception électronique systématique à la suite de toute sollicitation électronique),
- un socle de services numériques qui peut être développé (prise de RDV en ligne pour le bureau de la Nationalité et des Etrangers),

- la convergence avec Marianne (contenu du référentiel et processus de labellisation) en vue d'une reconnaissance du label.

Le planning Qualipref 2.0 pour la préfecture Creuse est le suivant :

- réunion du comité de pilotage durant le printemps afin de valider entre autres les nouvelles fiches de procédures que le référent qualité aura revues ou créées avec les différents responsables des services concernés

- réalisation d'un audit externe par un référent Qualité auditeur le 22 juin, audit complété par l'auto évaluation du référent qualité sur OK Pilot.

- audit de labellisation A.F.N.O.R. fin juin 2015

L'engagement comme module optionnel serait le module relations avec les collectivités territoriales.

M. le Préfet souligne l'excellent résultat obtenu par la préfecture et remercie l'ensemble des agents.

M. BIMAS estime qu'il y a lieu d'ajuster quelques imperfections. *modification U'h*

M. le Secrétaire Général souligne que pour avoir 100 % d'avis favorable, il faudrait ouvrir 24 h/24 et 7 j /7. Le système actuel d'ouverture au public le matin et le travail en back office l'après midi donne satisfaction.

Madame PATISSIER tient à préciser que les usagers sont accueillis au BCA sur RV les après midi.

#### Point sur les BOP 307 et 333

Monsieur Moreau présente la situation au 31 mars 2015 des personnels de la Préfecture et des crédits de fonctionnement des BOP 307 et 333.

La dotation déléguée au titre de l'année 2015 sur le titre 2 de l'UO départementale s'élève à 5 213 824,30 € : elle fait apparaître un déficit de 171 942, 01 € par rapport aux besoins en AE et CP estimés à 5 385 766,31 € pour la totalité de l'exercice 2015.

Le plafond d'emplois notifié pour l'année 2015 s'élève à 101,18 ETPT. La Préfecture et la Sous Préfecture emploient 100, 17 ETPT.

Au cours de l'exercice 2015 les mouvements suivants de personnel sont attendus :

#### Départ :

- retraite d'un agent SIC au SIDSIC (standard) le 1<sup>er</sup> avril,
- retraite d'un SACS à la DRLP (BCA) le 1<sup>er</sup> juin,
- retraite d'un adjoint technique au SRHMI le 1<sup>er</sup> juillet ,
- retraite d'un SACN à la DDL (BPIP) le 1<sup>er</sup> octobre,
- retraite d'un attaché à la DRLP (BNE) le 1<sup>er</sup> novembre 2015.

### Arrivée :

- recrutement en cours d'un adjoint administratif au titre des ERTH,
- détachement d'un agent d'accueil de la DDCSPP au SIDSIC suite à la CAP du 1<sup>er</sup> avril,
- mutation d'un SACE venant de la Préfecture du Cher lors de la CAP du 2 avril,
- détachement d'un agent de catégorie B de la Poste acté à la CAP du 2 avril,
- prise de poste d'un attaché A issue des IRA.

Sauf pour l'attaché dont l'arrivée est prévue au 1<sup>er</sup> septembre et l'adjoint administratif qui prendra son poste dès son recrutement, les autres arrivées interviendront au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre.

Le budget de fonctionnement de l'UO 23 du BOP 307 est de 387 901 € (soit une réduction de 6 % par rapport au budget initial de 2014 : 413 605 €).

Les reports de charge 2014/2015 s'élevaient à 1 140 € contre 9 047 € en 2013/2014. Le montant des AE consommés au 31 mars 2015 est de 31,5 %.

Le budget immobilier du BOP 333 s'élève à 299 572 € soit une augmentation de 12,6 % par rapport au budget initial de 2014 (265 831 €). La consommation des AE au 31 mars s'élève à 73 099 € soit 24,4 %. (dont des reports de charges de 11 966,83 € qui correspondent à des factures de fluides de la fin 2014).

La dotation de l'Enveloppe Mutualisée d'Investissement Régional est de 23 000 €. Cette enveloppe est destinée à la réhabilitation de la salle de bain et des sanitaires du logement du bâtiment André Vy et de l'installation d'une chaudière gaz pour les besoins de chauffage des logements rue Ferragüe.

Les immeubles Nadaud et Erignac seront raccordés début 2016 au réseau de chaleur de la ville de Guéret : un échangeur de chaleur sera installé dans la chaufferie actuelle. Les crédits nécessaires à la modification du réseau de chauffage secondaire seront financés sur le BOP 309.

### **Travaux au Conseil des Prudhommes**

M. Moreau présente la nouvelle organisation du bâtiment Vy ainsi que les travaux réalisés au Conseil des Prudhommes.

Le règlement de site du 3 novembre 2014 fixe les conditions de fonctionnement du bâtiment A.VY occupé à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014 par les services suivants :

- le Conseil des Prud'hommes,
- le Service Départemental de l'ONACVG,
- la DDT,
- la Préfecture.

Il établit également les modalités de remboursement par chacun des occupants des charges supportées par la Préfecture qui est, en sa qualité de principal occupant, le gestionnaire de l'ensemble du site. A ce titre et pour l'année 2015, le CPH, l'ONAC et la DDT devraient sur les BOP 307 et 333 rembourser respectivement à la Préfecture les sommes de 3 130,03 €, 2 459,35 € et 3 354,28 €.

Pour la Préfecture, la convention d'utilisation du 1<sup>er</sup> janvier 2015 établie par France Domaine fixe la mise à disposition du bâtiment pour une durée de 9 ans ainsi que le loyer budgétaire trimestriel à un montant de 16 988 € (soit 67 952 € pour l'année 2015 ; 94 476 € payés en 2014).

Le Conseil des Prud'hommes a souhaité :

- mettre aux dernières normes d'accessibilité les toilettes qui jouxtent ses bureaux,
- doter la salle de réunion des équipements nécessaires à la tenue de ses audiences,
- installer un local serveur.

Les travaux confiés à l'entreprise EIFFAGE et suivi par la DREAL ont débuté le 2 février 2015. Ils comprenaient les lots suivants :

- menuiseries intérieures (salle d'audience et sanitaires),
- plâtrerie- faïence-faux plafonds (sanitaires),
- peintures et sols collés (salle d'audience et sanitaires),
- plomberie-sanitaire-électricité (salle d'audience, sanitaires et bureaux).

La dépense d'un montant HT de 27 500 € a été intégralement prise en charge par le Ministère de la Justice.

### Bilan de la répartition de la réserve d'objectifs

M Moreau présente le bilan de la répartition de la réserve d'objectifs pour 2014.

La réserve d'objectifs a été reconduite pour les personnels des filières techniques et les personnels administratifs de catégories B et C. L'attribution de cette réserve est étroitement articulée avec l'atteinte des objectifs déterminés dans le cadre des entretiens professionnels.

Le comité technique dans sa séance du 9 octobre 2014 a acté le principe de répartition de cette réserve d'objectifs selon les montants de la doctrine régionale :

- 0 € : les agents n'accomplissant pas le volume et la qualité de travail minimum requis par leur poste et leur niveau de qualification et les agents qui se distinguent par des insuffisances professionnelles répétées, accomplissant un volume de travail insuffisant ayant justifié au moins un entretien avec la hiérarchie au cours des 12 derniers mois,
- 340 € : les agents ayant accompli leur travail normalement et ayant ainsi contribué à l'atteinte des objectifs assignés,
- 440 € : les agents ayant accompli individuellement ou en équipe un effort particulier,
- 540 € : les agents ayant accompli individuellement ou en équipe un effort particulier se caractérisant par leur engagement personnel, leur esprit d'équipe, leur disponibilité et leur implication dans la modernisation des procédures et des projets de service,
- 640 € : les agents très engagés dans leur travail, très disponibles, toujours prêts à progresser et à contribuer à l'amélioration des performances du service et dont la manière de servir est exemplaire,
- 740 € à limite maximale : situations particulières.

Les modalités suivantes de répartition ont été validées selon les tranches suivantes :

- 0 € pour 0 à 10 % de l'effectif
- 340 € pour 5 à 15 % de l'effectif
- 440 € pour 10 à 20% de l'effectif
- 540 € pour 30 à 60% de l'effectif
- 640 € pour 10 à 30% de l'effectif
- 740 € et + pour 10 à 20% de l'effectif.



La répartition de cette réserve a concerné l'effectif présent au cours de l'année 2014. Les montants attribués ont pris en compte les quotités de temps travaillé et la durée sur le poste.

Les pourcentages de répartition définis ont été respectés. Ainsi, sur un effectif de 85 personnes la répartition suivante a été effectuée :

Montant	Nombre d'agents	Pourcentage
340 €	5	5,88
440 €	10	11,77
540 €	40	47,06
640 €	20	23,52
740 € et plus	10	11,77

La répartition de la réserve d'objectifs par direction ou service s'est effectuée de la manière suivante :

	Sous-Préf. Aubusson	DDL	DRLP	Services SG + SGAD	SIDSIC	SRHMI	DSC	Total
	11 agents	13 agents	15 agents	5 agents	7 agents	14 agents	20 agents	85 agents
340 €	1	2				1	1	5
440 €	2	1	1		1	4	1	10
540 €	4	4	9	2	2	7	12	40
640 €	3	3	4	2	1	2	5	20
740 € et plus	1	3	1	1	3		1	10

La répartition catégorielle s'établit comme suit :

	340 €	440 €	540 €	640 €	740 € et plus	Total
Catégorie A					1	1
Catégorie B	2	3	10	7	7	29
Catégorie C	3	7	30	13	2	55

La dotation totale répartie s'est élevée à 47 085 € pour l'exercice 2014.

Dans le tableau ci-dessus l'erreur de calcul signalée par Madame MATIGOT est rectifiée.

### Questions diverses

#### Emploi des contractuels.

M. Moreau fait un point sur l'emploi des agents contractuels :

En 2014, 65,5 mois ont été engagés selon la répartition suivante :

- 6 mois au bureau des élections,
- 26 mois au bureau de la circulation automobile,
- 10,5 mois à la direction des services du cabinet,
- 9 mois au SIDSIC (standard),
- 6 mois au bureau des collectivités locales,
- 3 mois à la sous préfecture d'Aubusson,
- 5 mois au SRHMI.

Pour 2015, à l'issue du dialogue de gestion de la fin 2014, le RBOP avait attribué 66,5 mois à l'UO 23.

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre ont été engagés 31,5 mois :

- 3,5 mois pour le SIDPC (épreuves sportives) ;
- 1 mois au SRHMI (courrier) ;
- 5 mois au BCA (SIV) ;
- 8 mois au SIDSIC (standard) ;
- 11 mois pour la délégué pour la politique de la ville ;
- 1 mois au BNE ;
- 2 mois au BCLCL.

Dès le début de l'exercice le RBOP a donné la consigne de ne pas engager plus de 70 % de la masse salariale réservée aux contractuels.

Or, la Direction du Budget du MINEFI vient de demander au Ministère de l'Intérieur de diminuer l'enveloppe du programme 307 destinée à la rémunération des contractuels : la négociation MI/MINEFI est en cours. Les embauches de contractuels sont du fait de l'administration centrale bloquées.

Les organisations syndicales unanimes constatent que les services de la Préfecture et notamment ceux recevant du public ne seront plus en mesure de fonctionner normalement à partir du 1<sup>er</sup> mai 2015.

### Apprentissage

M. BIMAS attire l'attention sur l'emploi de jeunes par la filière de l'apprentissage.

M. Moreau explique que la voie de l'apprentissage pour toute les formations nécessite un jeune motivé, un centre de formation compétent, une structure d'accueil avec un maître de stage compétent pour une durée de 2 à 3 ans et une fiche poste adaptée au diplôme préparé. Une offre reçue récemment est à l'étude.

M. le Préfet souligne la nécessité de réfléchir à des parcours permettant de traduire en emploi les compétences acquises au sein de l'administration.

### Plate-forme régionale des passeports

A la question de M. BIMAS concernant l'avenir de la plate forme régionale «passeports»,

M. le Secrétaire Général rappelle que la plate-forme vient juste d'ouvrir et que personne ne peut préjuger aujourd'hui de l'avenir des autres plates-formes de la future région Aquitaine (Agen et Angoulême).

Il explique que la Creuse a des atouts à défendre.

### Remplacement de Mesdames PATISSIER et MONVILLE

Madame PATISSIER souligne la nécessité de réorganiser le BCA dont le SIV a besoin d'une personne au guichet.

M. le Secrétaire Général explique que le DRLP, M. BUNEL, a été chargé de réfléchir à l'organisation du BCA et que la fiche de poste de Madame PATISSIER n'a subi aucune modification. En tout état de cause, le projet de modification de l'organisation du BCA sera soumis, le moment venu, à l'avis des membres du Comité.

En ce qui concerne le remplacement de Madame MONVILLE, les auditions des candidats ont lieu le jeudi 23 avril 2015. Tout sera mis en œuvre pour que l'agent prenne son poste en mai.

## Casper

A la suite de la bascule sur la nouvelle version de CASPER, il apparaît, en matière de réduction des jours ARTT suite à des congés de maladie, une situation plus favorable dans le guide ARTT départemental que dans la réglementation nationale.

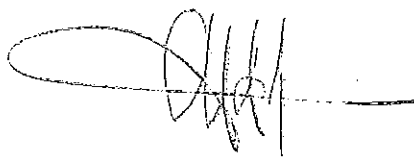
A l'unanimité les représentants du personnel demandent à conserver l'avantage local.

## Téléphonie

M. le secrétaire Général informe que tous les postes fixes de la préfecture bénéficient des droits d'accès au N° des portables des différents réseaux : il n'est plus nécessaire d'avoir une autorisation ou de passer par l'intermédiaire du standard.

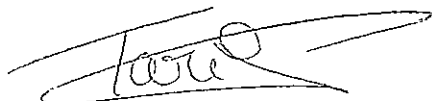
Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour la séance est levée à 11 h 30.

Le Préfet,



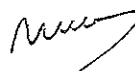
Christian GHOCQUET

La secrétaire-adjointe,



Séverine TARIER

Le secrétaire,



Marcel MOREAU



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CREUSE

**Modifications apportées au procès verbal  
de la réunion du Comité Technique du 16 avril 2015  
adoptées lors de la réunion du 15 juillet 2015**

**modification n°1 page 3 :**

après les mots « M. BIMAS précise que les formations bureautiques en e learning sont difficiles à suivre » ajouter « conjointement à son activité professionnelle ».

**modification N°2 page 4 :**

après « Compte-tenu de l'importance des offres de formation proposées aux agents du Ministère de l'Intérieur, le DIF est peu utilisé » ajouter « voire pas du tout ».

**modification N °3 page 4 :**

entre « M. BIMAS souligne que chaque fonctionnaire doit être informé » et « de la disponibilité de ses droits dans le cadre du DIF » ajouter « par l'administration ».

**modification N° 4 page 6 :**

après « M. BIMAS estime qu'il y a lieu d'ajuster quelques imperfections » ajouter « en tenant compte notamment des remarques formulées par les usagers »